

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
9 février 2026

L'an deux mil vingt-six le lundi neuf février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

16. DCM2026S1N16 - Attribution de subventions dans le cadre du fonds d'aide aux projets sportifs

Monsieur ANGOMARD rapporte :

En 2024, la Ville d'Orvault a mis en place un fonds d'aide aux projets sportifs associatifs. Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'accès au sport pour toutes et

pour tous, particulièrement les projets inclusifs, les projets à destination des publics éloignés et les projets orientés vers le sport santé ou l'éducation par le sport.

Les projets retenus doivent répondre à divers critères ou objectifs :

- Pertinence et cohérence du projet par rapport au contexte identifié, aux objectifs visés et aux actions proposées ;
- Impact du projet (nombre de personnes cibles, par exemple) ;
- Cohérence avec les dispositifs et actions déjà existants sur le territoire ;
- Réalisme budgétaire de l'action présentée et recherche de cofinancements ;
- Attention portée aux publics vulnérables et au cumul des freins à l'accès au sport ;
- Engagement écoresponsable de l'association et du projet ;
- Participation et implication des personnes concernées à l'élaboration du projet ;
- Capacité du projet à être évalué ;
- Co-portage du projet par plusieurs acteurs sportifs.

Le bénéficiaire doit être une association (ou un collectif d'associations) dont l'action se déploie sur le territoire orvaltais.

Le fonds d'aide se distingue de la subvention de fonctionnement attribuée aux clubs sportifs et ne concerne en aucun cas des projets d'investissement en lien avec des équipements ou des espaces d'accueil de publics et de pratiques sportives (construction, rénovation, extension, modification du bâtiment ou des espaces extérieurs).

Il ne peut se cumuler avec un autre appel à projet de la Ville d'Orvault mais peut se cumuler avec un autre appel à projet public ou privé.

L'aide consiste en un soutien financier ou une aide en nature. La subvention peut atteindre 3 000 € maximum. L'aide n'a pas un caractère pérenne mais peut être renouvelée une fois.

En 2026, 2 associations (2 dossiers) ont candidaté à cet appel à projets, pour un montant global sollicité de 3 500 €.

Le montant total sollicité pour 2026 est de 3 500 €.

L'enveloppe globale des subventions du secteur « sport » intégrant l'appel à projet sportif et les subventions de fonctionnement s'élève à **178 000 €** pour l'année 2026.

La commission « appel à projets sportifs » s'est réunie le 16 décembre 2025 sous la présidence de Christophe ANGOMARD, adjoint aux sports et au patrimoine bâti. Elle a pu auditionner les deux associations candidates et débattre sur les nouveaux projets présentés.

Elle propose au Conseil Municipal la répartition suivante :

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT DEMANDE	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Cyclo Club d'Orvault (CCO)	Séjour validation monitorat Ecole française de Vélo	1 000 €	1 000 €
Gym Vitalité Petit Chantilly (GVPC)	« Bien vieillir » : cours sur chaise	2 500 €	2 500 €
TOTAL 2026		3 500 €	3 500 €

Les crédits sont prévus au Budget principal, sur le compte SPORTS 3272.65748.

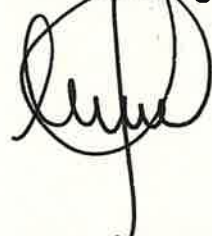
DECISION

Après avoir pris connaissance de la proposition de la commission de l'« appel à projets sportifs » réunie le 16 décembre 2025, sur proposition de la Culture, Sports, Coopération Internationale et Patrimoine Bâti et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les aides aux projets sportifs selon la proposition exposée ci-dessus.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 10 février 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Sandrine BRUN

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **10 FEV. 2026**

Et par publication le : **10 FEV. 2026**

